MarketFrame



KIT DE DÉMARRAGE IA · CLAUDE POUR ARCHITECTES ET BUREAUX D'ÉTUDES

Trois tâches à tester cette semaine, et les données à protéger

Les trois tâches de notre journée de formation pour votre métier, à essayer dès maintenant avec l'outil d'IA que vous avez, et la grille qui dit ce qui peut entrer dans un outil d'IA, ce qui s'anonymise avant, et ce qui ne sort jamais.

POUR QUI

Claude pour architectes et bureaux d'études

TEMPS À PRÉVOIR

Une demi-heure par tâche, sur un document réel anonymisé

IL VOUS FAUT

Un outil d'IA (Claude, ChatGPT ou Copilot 365) et un compte réglé pour la confidentialité

VERSION EN LIGNE

marketframe.ai/formation-ia/metiers/claude-architectes-bureaux-etudes/

Trois tâches à tester cette semaine

Une tâche par jour suffit. Prenez un document réel, retirez les noms et les montants qui identifient quelqu'un, puis suivez la consigne. Relisez toujours le résultat : l'IA prépare, vous vérifiez.

01 Claude : Projects et instructions permanentes

Être capable de créer un Project Claude réunissant documents et consignes permanentes, et l'utiliser pour produire un document conforme.

À faire cette semaine : Créer le Project d'un dossier réel et produire un premier livrable.

Ce que vous pouvez demander à l'IA

- Organiser son travail : conversations, Projects, préférences
- Choisir et charger les bons documents
- Écrire des instructions permanentes
- Partager un Project avec l'équipe (offre Team)

> **Consigne de départ, à adapter :** Rôle : tu es l'assistant d'un professionnel (claude pour architectes et bureaux d'études). Contexte : [collez ici le document ou les informations, anonymisés]. Consigne : aide-moi à créer le Project d'un dossier réel et produire un premier livrable. Format : [ce que vous attendez : longueur, ton, plan, tableau]. Avant de répondre, pose-moi les questions qui te manquent.

02 Architectes et bureaux d'études : notices, CCTP et concours

Être capable de produire et contrôler des pièces écrites de projet avec l'IA, en gardant la responsabilité technique.

À faire cette semaine : Produire une pièce écrite et la synthèse d'un règlement à partir d'un projet réel.

Ce que vous pouvez demander à l'IA

- Notices descriptives et pièces écrites
- Analyse d'un règlement, d'un programme ou d'un cahier des charges
- Dossiers de candidature et de concours
- Contrôle, confidentialité et limites

> **Consigne de départ, à adapter :** Rôle : tu es l'assistant d'un professionnel (claude pour architectes et bureaux d'études). Contexte : [collez ici le document ou les informations, anonymisés]. Consigne : aide-moi à produire une pièce écrite et la synthèse d'un règlement à partir d'un projet réel. Format : [ce que vous attendez : longueur, ton, plan, tableau]. Avant de répondre, pose-moi les questions qui te manquent.

MarketFrame SAS au capital de 3 000 €, 199 Impasse de Beaurende, 43110 Aurec-sur-Loire. RCS Le Puy-en-Velay 101 918 902, TVA FR11101918902. contact@marketframe.fr | 06 26 75 01 28 | marketframe.ai. Organisme de formation enregistré sous le numéro 84430389243. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

03 NotebookLM : interroger ses documents

Être capable de créer un carnet NotebookLM à partir de ses documents et en tirer synthèses, réponses sourcées et résumés audio.

À faire cette semaine : Construire le carnet d'un dossier réel (appel d'offres, réglementation, documentation produit).

Ce que vous pouvez demander à l'IA

- Charger des sources : PDF, sites, documents
- Poser des questions avec réponses sourcées
- Guides d'étude, FAQ, synthèses
- Résumés audio pour l'équipe

> **Consigne de départ, à adapter :** Dans NotebookLM, après avoir chargé les sources : « À partir des seuls documents fournis, liste les exigences que nous devons respecter pour [sujet], avec pour chacune le document et le passage. Si une exigence n'apparaît dans aucune source, dis-le. »

Quelles données peuvent entrer dans un outil d'IA ?

Avant la première tâche, réglez votre compte pour que vos données ne servent pas à l'entraînement des modèles. Ensuite, classez chaque document dans l'une de ces trois familles.

Peut entrer dans un outil d'IA, compte réglé

- Textes publics de l'entreprise : site, plaquettes, annonces déjà publiées
- Modèles vierges : trames de devis, de courrier, de compte rendu
- Procédures internes sans nom de personne
- Documents anonymisés : noms, adresses, montants identifiants remplacés

À anonymiser avant

- Courriers, e-mails et dossiers de clients ou de fournisseurs
- Comptes rendus de réunion qui citent des personnes
- Devis, contrats et factures nominatifs
- Tableaux de suivi avec noms ou coordonnées

Ne sort jamais de l'entreprise

- Données de santé, données sociales et salaires nominatifs
- Identifiants, mots de passe, coordonnées bancaires
- Secrets d'affaires : prix de revient, marges, stratégie non publiée
- Toute donnée couverte par un secret professionnel ou un engagement de confidentialité

Dans votre métier

Une pièce écrite engage la responsabilité du concepteur : Claude structure et met en forme à partir de vos pièces, l'architecte ou l'ingénieur contrôle chaque exigence et chaque donnée technique avant diffusion.

Les outils de la journée

Un abonnement Claude permettant les projets (compte professionnel réglé pour la confidentialité), un compte Google pour NotebookLM, et les pièces d'un projet réel.

MarketFrame SAS au capital de 3 000 €, 199 Impasse de Beaurende, 43110 Aurec-sur-Loire. RCS Le Puy-en-Velay 101 918 902, TVA FR11101918902. contact@marketframe.fr | 06 26 75 01 28 | marketframe.ai. Organisme de formation enregistré sous le numéro 84430389243. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Pour aller plus loin

- La journée complète pour votre métier, module par module, avec son prix : https://marketframe.ai/formation-ia/metiers/claude-architectes-bureaux-etudes/
- Le registre des usages de l'IA et la grille des données en Excel, à tenir pour votre entreprise : sur la même page.
- Le journal d'usage, pour noter le temps réellement gagné sur chaque tâche.

Contact

contact@marketframe.fr

06 26 75 01 28

marketframe.ai

Document d'information générale : il ne remplace ni un conseil juridique, ni les règles propres à votre profession. Version 1.0, 4 novembre 2026.

